CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
de Côte d'Ivoire
-:-:-:-:-:-:-:-

Abidjan, le 19 Avril 1962

Vu

PLAN INTERIMAIRE 1962-1963

R A P P O R T

présenté

au nom de la Commission Spéciale

par

Monsieur LAMINE DIABATE, Rapporteur Général

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

## CONSIDERATIONS GENERALES

L'élaboration d'un plan vient à son heure ; à vrai dire, elle aurait dû intervenir plus tôt. L'indépendance juridique acquise il s'agit maintenant de préparer l'indépendance économique, d'en fixer les cadres et d'en préciser l'orientation.

Un choix fondamental reste à faire, tant en matière de doctrine, que sur le plan de la pratique, pour faire face aux conditions nouvelles de vie résultant de l'accession à la souveraineté internationale.

Dès lors, les problèmes qui se posent dépassent la routine habituelle et se situent au niveau des structures mêmes de l'économie nationale.

En d'autres termes, les obstacles au développement de notre pays sont plus structurels que conjoncturels. Il s'agit plus de politique économique à long terme que de mesures pratiques immédiates. Il s'agit avant tout, de tracer les grandes lignes du développement et ce, dans des perspectives entièrement nouvelles.

Par ailleurs, l'espoir mis dans notre accession à l'indépendance politique par le peuple de Côte d'Ivoire serait déçu si les hommes responsables de ce pays se contentaient de réformettes qui finiront par faire croire que rien n'a changé. En effet, les besoins d'ordre essentiellement psychologique, consécutifs à l'indépendance politique auront été créés sans contrepartie sur le plan économique. Or, c'est précisement, dans ce domaine, que désormais la responsabilité des dirigeants sera de plus en plus engagée. Il s'agit d'une tâche éminemment sérieuse qui exige l'analyse préalable et correcte de la situation économique et sociologique de notre pays, en vue de lui trouver une solution d'ensemble, susceptible d'améliorer le niveau de vie des masses laborieuses.

Cela ne peut se faire que si l'Etat s'assure la maîtrise

.../...

des mécanismes économiques et l'utilisation rationnelle du progrès technique aux fins d'expansion ; que si producteurs et consommateurs acceptent de se plier à des disciplines collectives. La planification apparaît alors, comme le terme logique de la prise en charge par l'Etat de la direction de l'économie nationale.

Aussi, depuis la dernière guerre mondiale, l'Etat apparaît et de plus en plus par le monde, comme le grand régulateur de l'économie. Et cette évolution qui a considérablement favorisé l'essor économique et permis de poser les bases d'une économie moderne dans de nombreux pays, apparaît pleinement justifiée en pays sous-développés au rang desquels se situe notre pays.

Ainsi, donner un sens économique à l'indépendance politique, revient, pour les Pouvoirs Publics, à rechercher des lignes de conduite et des mesures dont ils ne s'étaient guère préoccupés auparavant. Il est donc heureux que l'on ait compris la nécessité de dresser un plan à l'échelon national, instrument sans lequel nous en avons la conviction profonde, il ne sera jamais possible de nous dégager de notre état de sous-développement. Mais il serait moins heureux, que l'on mette en oeuvre, un idéogramme, une pensée économique s'inspirant des réalités propres au pays, et capable de provoquer la conversion de l'économie coloniale en une économie de type industriel.

Pour atteindre ce but, trois grands ordres de problèmes doivent être sérieusement examinés :

1°)- La création d'une économie équilibrée, adaptée aux conditions d'existence du nouvel Etat. (Politique d'austérité portant surtout sur le train de vie de l'Administration).

2°)- L'exploitation des ressources naturelles recensées au préalable.

3°)- La transformation de la vie rurale et la modernisation de l'Agriculture pour que le paysannat qui constitue la partie la plus importante de la population de ce pays, émerge enfin des ténèbres quasi séculaires et accède de façon plus dynamique à la prospérité nationale.

Les documents qui sont soumis à votre commission accordent-ils à ces problèmes l'importance qu'ils méritent ?

Leur examen nous permettra de répondre à cette question.

.../...

## II - LE PLAN INTERIMAIRE 1962-1963

### A - OBSERVATIONS GENERALES :

Un certain nombre de remarques de caractère général ont été formulées par votre commission après étude des documents.

Tout d'abord en ce qui concerne l'organisation des travaux préparatoires à l'élaboration du plan intérimaire, la commission a exprimé ses plus vifs regrets quant au fait que le Conseil Economique et Social a été volontairement tenu à l'écart par les services du plan, alors que sa mission bien comprise le place naturellement au centre de telles activités.

La Commission a constaté en outre, avec beaucoup d'amertume, que le délai imparti au Conseil Economique et Social pour une étude aussi importante était trop court pour lui permettre de jouer le rôle que la Constitution et la loi lui reconnaissent.

En effet, contrairement à la procédure constitutionnelle l'Assemblée Nationale a été saisie du Plan intérimaire avant le Conseil Economique et Social, ce qui réduit considérablement la portée de l'avis que ce dernier est amené à émettre.

Certes, il convient de le noter, il est écrit au Chapitre II - PROGRAMME D'ACTION - que "Le Conseil Economique et Social harmonisera ses travaux de sorte à apporter aux différentes commissions de développement, les informations et les avis nécessités par les besoins de l'élaboration du Plan de développement". Mais aucune modalité précise ne nous éclaire sur la façon dont le Conseil fera valoir sa contribution aux travaux des différentes commissions de développement devant présider aux destinées du Plan à long terme.

Par ailleurs, votre commission a fait remarquer, de façon judicieuse, que l'étude qui lui a été soumise n'était pas un plan, mais un programme. En effet, un Plan, fut-il intérimaire, doit appréhender l'économie nationale comme une unité globale. Il doit indiquer les réformes institutionnelles qui permettront

.../...

à l'Etat d'assumer son exécution ; il doit fixer les objectifs précis et chiffrés, un calendrier des opérations, et les méthodes à suivre pour atteindre ces objectifs.

Or, le plan intérimaire ne revêt aucun de ces caractères fondamentaux. Tout au plus, il mentionne un seul objectif précis : celui de faire passer le Revenu National moyen de I38 à 500 $ USA, soit de 34.500 F à I25.000 F cfa. Un tel accroissement du Revenu National suppose un taux de progression de l'ordre de 20 % par an en tenant compte de l'augmentation de la population qui, dans la même période passera de 3.340.000 à 4 millions, soit un taux de progression de 2,25 % par an. Or, partant des statistiques incertaines qui font état d'une augmentation de la production vivrière de 55 % entre I958 et I960, et espérant que cette progression se poursuivra, les auteurs du Plan Intérimaire arrivent à un accroissement annuel de 8% qu'ils ramènent d'ailleurs à 6,5%, mais qu'il serait plus sage de ramener à 5% . si l'on reconnaît qu'il est difficile à un pays sous-développé, d'obtenir un haut degré de progression économique en valeur absolue en raison de la pénurie de cadres, de main-d'oeuvre qualifiée et de capitaux. Même si l'on admet la progression de 6,5%, le revenu national disponible de II0 milliards en I96I, devient en I970, I94 milliards qui, pour une population de 4 millions d'habitants, donne un revenu moyen de 48.500 F, contre 34.500 en I96I, soit un accroissement de I4.000 F et non de 90.500 F, somme six fois inférieure aux prévisions du Plan.

Ensuite, la Commission a constaté que la situation économique présentée dans la première partie de l'étude, n'était pas toujours conforme à la réalité. En effet, cette analyse fait état de données erronnées (chiffres de la production de cacao pour I96I, entreprises ayant cessé leur activité, etc...) et partant, donne une appréciation de la conjoncture économique des plus incertaines.

S'agissant des insuffisances et des lacunes du Plan, la Commission a fait remarquer que nulle part, il n'est fait mention de l'organisation des circuits commerciaux concernant les produits vivriers, de la réorganisation du réseau bancaire. en vue de son

.../...

adaptation à une politique rationnelle du crédit et de la mobilisation de l'épargne, de la primauté à donner au Crédit Agricole dans un pays où l'agriculture occupe plus de 90% de la population, de la politique des salaires et des prix, des moyens propres à augmenter la productivité.

En outre, il convient de signaler un certain nombre de disparités choquantes que le Plan devrait tenter de réduire. Il est prévu 825 millions pour le Palace de Cocody, seulement 372,4 millions pour la production animale, et 16,2 millions pour l'Enseignement Supérieur (plus 24,7 millions en paiements différés). Il y a disparité flagrante entre l'intérêt national des unes et des autres opérations et les crédits qui leur sont affectés.

En outre, la Commission a constaté que tous les efforts sont consacrés à la ville d'Abidjan, tant sur le plan de l'urbanisme et de l'habitat, que de l'édification des établissements scolaires.

Un plan digne de ce nom, devrait tendre à la création d'un équilibre entre les différents secteurs économiques et géographiques.

Dans cet ordre d'idée , il lui revenait d'organiser la déconcentration et la décentralisation trop poussées des entreprises privées et publiques.

En ce sens, la commission a fait remarquer que le Plan n'a tenu aucun compte du déséquilibre profond qui existe en matière de scolarisation entre les régions Sud et les régions Nord du Pays. En effet, la richesse du Sud lui ayant permis de réaliser une scolarisation accrue, l'aide extérieure devrait être consacrée au Nord, afin de tendre vers un juste équilibre.

S'agissant des études qui seront entreprises dans l'élaboration du Plan à long terme, la Commission spéciale a exprimé le souhait qu'une plus grande coordination soit établie entre les différents ministères. Elle pense que nombre d'études déjà faites sont restées inexploitées, faute d'un organisme central de coordination.

.../...

A ce propos, les commissaires n'ont pas caché leur surprise quant au fait que le Plan ne fait nulle part allusion aux réformes nécessaires de notre Administration dont dépendra en définitive, et son exécution et sa réussite.

Enfin, le problème posé par les opérations à paiements différés a beaucoup préoccupé les membres de la commission. Après une analyse sérieuse, ils ont estimé que l'Etat devrait tenter une expérience de mobilisation de l'épargne en lançant dans le public des emprunts qui se substitueraient au moins partiellement aux prêts des entreprises dont le caractère très onéreux n'est plus à démontrer. Dans le Plan Intérimaire, ces opérations se chiffrent à près d'un milliard, exactement 947.800.000 F, compte non tenu des charges financières.

Pour terminer,il convient de noter que la comparaison avec l'Etat d'Israël, faite par les auteurs du Plan, n'a pas emporter la conviction des commissaires. Ceux-ci ont en effet, estimé, qu'un tel rapprochement pouvait conduire à des déboires si l'on reconnaît que les facteurs qui ont permis la création et le développement de l'Etat d'Israël ne peuvent être réunis en Côte d'Ivoire.
La volonté nationale au service de la construction du pays sera créée à partir d'éléments propres à la Côte d'Ivoire, et résultera de l'action du Parti.

Voilà, Messieurs, résumées, les observations d'ordre général que votre commission a formulées, en ce qui concerne le Plan Intérimaire.

Mais elle ne s'est pas limitée à ces remarques. Elle a estimé qu'il était de son devoir d'aller plus avant dans l'examen des documents, en raison même de l'importance que ceux-ci sont appelés à jouer dans la vie économique nationale. Votre commission s'est donc attachée à l'étude des points suivants, qui lui ont paru essentiels.

.../...

B - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

1°) - LA PRODUCTION AGRICOLE :

LA PRODUCTION AGRICOLE

a) Production vivrière -

Les cultures vivrières ont une importance primordiale dans l'économie ivoirienne.

Elles représentent, avec une valeur estimée de 43 milliards, 33 % de la production nationale brute.

Mais, et ceci est essentiel, près des 3/4 de cette production sont auto-consommés et n'entrent pas dans le circuit commercial.

La population met chaque année en culture les surface estimées nécessaires pour assurer sa subsistance et cette estimation est, en général, suffisamment exacte pour qu'on puisse dire qu'en fait, la disette est inconnue en Côte d'Ivoire.

Les variations de production sont essentiellement le fait de conditions climatiques plus ou moins favorables.
Il en résulte une plus ou moins grande aisance alimentaire, mais il n'est pas exact de dire que le niveau de vie de la population soit élévé par suite d'une récolte abondante, car, n'étant pas commercialisée, la plupart des excédents d'ignames, manioc, taros et bananes qui se conservent mal, sont perdus.

Il est donc en grande partie illusoire de faire font sur une augmentation de production alimentaire de 55 entre 1958 et 1960, et plus encore de voir continuer une progression qui, faute d'être commercialisée, n'apporterait à peu près rien aux agriculteurs.

L'effort doit donc porter beaucoup plus :

.../...

1°) sur l'amélioration des méthodes de culture et des rendements, qui permettra de réduire les surfaces cultivées et libèrera une partie du potentiel de travail pour des cultures nouvelles apportant un supplément de revenu aux agriculteurs ;

2°) sur le développement de la commercialisation des produits vivriers et l'amélioration des circuits commerciaux.
En effet, il est constaté une différence considérable et anormale entre le prix payé au producteur et le prix auquel sont offerts les produits vivriers sur les marchés urbains.

Une seule exception, toutefois, celle du riz qui se conserve et fait l'objet d'une importante commercialisation. La consommation du riz, en Côte d'Ivoire, augmente régulièrement plus vite que la production. Ainsi 33.867 tonnes valant 1 milliard de francs ont été importées en 1960. Un effort particulier doit donc être fait pour la culture de cette céréale.

513 millions seulement sont inscrits à cet effet, soit :

OPERATIONS EN COURS :

sur FAC

Aménagements rizicoles et pistes ..... 68

sur FED

Aménagements Solomongou ..... 200

OPERATIONS NOUVELLES :

Aménagements hydrauliques ..... 200
Culture attelée ..... 14
Essais d'engrais ..... 31

513

.../...

b) CULTURES D'EXPORTATION -

1° - Le Café - Une opération "vérité" doit être entreprise concernant le café.

Le Robusta de Côte d'Ivoire est actuellement vendable FOB New-York à 20 cents 25 la livre de 453 grammes, ce qui fait 108,68 francs CFA le kilo. L'ensemble des frais d'assurance et fret s'élevent à 26,68, ce qui ramène la valeur du café à 81,99 francs CFA.

Le café étant payé au producteur 80 francs le kilo au bascule Abidjan, on peut dire que le producteur est privé un prix correspondant au cours mondial.

Les Etats-Unis étant en effet, de loin, le plus gros consommateur de café, les cours de New-York sont, à ce titre universellement considérés comme référence mondiale.

Mais le café paye à la sortie une taxe de 22 francs 38 le kilo, et c'est la raison pour laquelle la Caisse de Stabilisation est astreinte à faire une opération de compensation.

La France achète le café très au-dessus du cours mondial (320 francs le kilo, au lieu de 217 francs). Le bénéfice ainsi réalisé permet :

- d'une part, de payer des droits de sortie au profit du budget général,
- d'autre part, de constituer une réserve permettant de maintenir un prix constant au producteur lorsque, et ce fut le cas l'an dernier, les cours tombent au dessous de 20 cents.

Cependant, il n'en reste pas moins que la surproduction de café est mondiale, que sa résorption demandera encore de longues années, que les bas cours actuels dureront et qu'en conséquence, tout en maintenant un potentiel de production important, de l'ordre de 150.000 tonnes, la Côte d'Ivoire doit envisager la disparition des plantations marginales et une reconversion portant sur des productions plus intéressantes.

.../...

2° - Le Cacao - La même opération "vérité" doit être faite pour le cacao.

Le cours actuel FOB New-York est de 20 cents 37, soit 109,24 francs CFA. Les frais entre le nu bascule Abidjan et le FOB New-York étant de 19,62 francs, le cours mondial permettrait un prix d'achat au producteur de 89,62 francs, nettement supérieur au prix de 70 francs actuellement garanti par la Caisse de Stabilisation.

Mais là aussi un droit de sortie de 22,38 francs ramène le prix à 67,24, obligeant la Caisse à intervenir.

Le cacao n'ayant pas sur le marché français la même situation privilégiée que le café, il n'est pas possible de faire une opération de compensation.

Toutefois, l'avenir du cacao n'est pas aussi sombre que celui du café ; la production ne dépasse que de 10 % une consommation en accroissement, et c'est pourquoi une expansion modérée dans les années à venir peut être envisagée.

De l'exposé qui précède, il résulte que les droits de sortie sur le café et le cacao qui rapportent environ 5 milliards, soit 20 % des recettes budgétaires, sont sans doute indispensables. Mais il n'en reste pas moins que le prix de 80 francs le kilo pour le café est insuffisant, et qu'il risque de détourner les planteurs d'une culture qui a représenté plus de 60 % de la valeur de nos exportations, ce qui entraînerait de graves perturbations dans l'économie ivoirienne.

Les perspectives limitées du café et du cacao ne permettant d'envisager une expansion de l'agriculture que sur les autres cultures.

.../...

3° - Les Oléagineux - Le palmier à huile pousse spontanèment en Côte d'Ivoire.

L'huile de palme commercialisée est entièrement absorbée par l'industrie locale qui doit même en importer, et l'auto-consommation alimentaire en utilise une partie importante. Seules les amandes de palmistes sont exportées.

Un vaste plan de développement de cette culture menée de façon moderne et des arbres hauts producteurs issus des hybridation de l'IRHO, doit donner naissance à une production rentable et compétitive sur le marché mondial. Une production accrue doit pouvoir être placée tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation. Les 1.077 millions inscrits pour la culture du palmier à huile semblent raisonnables.

Le cocotier trouve des conditions de végétation très favorable en Côte d'Ivoire.

Là aussi, des perspectives de débouchés sont bonnes.

Mais la sélection des géniteurs donnant des hybrides hauts producteurs est encore récente, ce qui limite actuellement les possibilités d'extension de culture à rendement élevé.

Un effort à long terme est donc à envisager.

4°- La canne à sucre - La Côte d'Ivoire a importé, en 1961, 26.503 tonnes de sucre valant 1.191.000.000 de francs et n'en produit pas.

Il peut être bon d'envisager la culture de la canne à sucre, non seulement pour la fabrication du sucre, mais aussi pour la sucrochimie et la transformation des sous-produits.

La consommation du sucre augmente dans le monde entier au fur et à mesure que le niveaux de vie s'élèvent. A ce point de vue, les perspectives sont très bonnes.

Toutefois, dans le présent, la surproduction mondiale est chronique : un plan mondial de contingentement .../...

et de soutien des cours est actuellement en application.

Une extension rapide de la culture de la canne à sucre en Côte d'Ivoire n'est pas à envisager, mais une culture restreinte permettant de déterminer les variétés à haut rendement sur nos sols et dans nos climats, ainsi que les méthodes de culture adéquate, est à recommander en prévision de l'avenir.

5° - L'hévéa - semble rencontrer des conditions particulièrement favorables dans les régions de savanes lagunaires ; de grandes plantations industrielles s'installent et se développent, mais en sont encore à leur phase de début.

Une extension en culture artisanale ou coopérative peut être envisagée, en satellite de ces grandes plantations, en raison des installations et de la technicité qu'exige le traitement du latex.

6° - Le tabac - La culture du tabac pour l'auto-consommation est traditionnelle ; une extension en culture industrielle pour la consommation locale, et même pour l'exportation, peut être envisagée.

7° - Le coton - est une culture traditionnelle, mais à faible rendement. Notre production ne suffit pas à alimenter notre industrie locale.

La C. F. D. T. et l'I. R. C. T. mettent au point des méthodes de culture et des variétés à haut rendement qui peuvent donner un intérêt nouveau à cette culture et à l'industrie qui l'utilise.

L'effort fait en faveur du coton (162,5 millions) doit être poursuivi et amplifié.

.../...

c) - CHIMIURGIE -

On désigne sous ce nom l'ensemble des industries utilisant les produits ou sous produits végétaux ou animaux.

Les différents problèmes abordés par le "groupe chimiurgie" du plan français donnent, à cet égard, une idée du vaste domaine englobé par cette nouvelle venue.

Industrie de la cellulose à partir des végétaux annuels - panneaux agglomérés - fermentation des levures, antibiotiques, hormones, vitamines - sucrochimie (chimie des sucres et de leurs sous produits).

L'exploitation du maïs permettrait de produire du papier canelure, du furfurol, des engrais humiques, des aliments pour le bétail, des abrasifs, de l'huile, des zéines, des acides organiques, des levures.

De nombreux secteurs intéressent aussi la chimiurgie : caoutchouc naturel, plantes médicinales, oléagineux (dont on tire des constituants vitaminiques, des aliments pour le bétail, des savons de synthèse). Citons à cette occasion la réalisation la plus spectaculaire de la chimie des oléagineux : le "Rilsan", fibre textile "miraculeuse" tirée de l'huile de ricin.

Une étude systématique de nos produits et de leur utilisation industrielle devrait nous ouvrir des perspectives nouvelles. Elle pourrait tracer la voie à l'utilisation et à la valorisation des excédents alimentaires, et à la création de nouvelles industries.

Il est suggéré que, dans le cadre de l'aide étrangère (américaine ou allemande notamment), il soit installé en Côte d'Ivoire une mission et des laboratoires qui étudieraient systématiquement l'utilisation industrielle et la transformation de nos produits agricoles.

.../...

d) ELEVAGE -

Le cheptel national est notoirement insuffisant.

Malgré l'importation de 80.000 bovins et de 200.000 ovins, et de quantités importantes de viande abattue, la consommation reste très faible en Côte d'Ivoire, où elle se situe entre 6 et 8 kilos par tête d'habitant, contre 80 kilos en France et I00 aux U.S.A.

Le développement de la consommation de viande est l'un des critères de l'élévation du niveau de vie de la population.

Une forte alimentation en protéines animales est sans aucun doute l'une des raisons de la haute productivité des travailleurs des pays développés.

Il y a donc un marché potentiel important pour les produits de l'élevage. Or, celui-ci trouve des conditions favorables en moyenne et en haute Côte d'Ivoire.

L'utilisation du fumier peut être à la base d'une augmentation considérable des rendements agricoles, de la stabilisation des cultures itinérantes, un moyen efficace de lutter contre l'érosion et la dégradation des sols.

C'est pourquoi le Conseil Economique demande qu'un vigoureux effort soit fait en faveur de l'élevage, et déplore la modicité des crédits inscrits : 372,4 millions, en regard de l'ampleur donnée à d'autres opérations : 825 millions pour le palace de Cocody, 3.540 millions pour des bureaux et logements administratifs à Abidjan.

e) EXPLOITATION FORESTIERE -

Avec un million de mètres cubes, l'exploitation forestière est l'une des activités les plus importantes de la Côte d'Ivoire.

Pour la maintenir, sans appauvrir définitivement nos forêts qui ne portent en moyenne qu'un arbre exploitable pour deux ou trois hectares, un enrichissement systématique doit être envisagé.

.../...

L'effort doit commencer dès maintenant, car si les premiers arbres peuvent être exploités à 25 ans, c'est en fait à l'échéance de 50 à 75 ans, suivant les variétés que les arbres sont réellement utilisables.

Dans l'état actuel des connaissances, il est estimé qu'un enrichissement annuel nécessaire devrait porter sur 4.000 hectares.

Le coût de l'opération, 100.000 frs par hectare, semble très élevé et devrait pouvoir être réduit. Néanmoins, les 100 millions prévus pour deux ans sont nettement insuffisants et doivent être complétés par la création d'un fonds forestier alimenté par la profession elle-même.

Il serait également désirable de développer l'industrie du bois, car l'exportation en grumes est, pour le pays, l'utilisation la moins profitable de sa richesse forestière.

Il serait de même, hautement désirable d'associer la profession forestière à l'extension du réseau routier.

Le reboisement en savane, notamment en anacerdier, est, sans aucun doute, à développer, et la suppression des feux de brousse permettrait un reboisement naturel rapide qui serait extrêmement heureux à tous points de vue.

.../...

2 - ETUDE DEMOGRAPHIQUE :

Le premier instrument de réalisation des plans économiques dans tout pays sous-développé s'avère être d'abord le plein emploi de la main-d'oeuvre existante. L'utilisation rationnelle de cette main-d'oeuvre apparaît comme un objectif fondamental du plan en ce sens qu'elle a à la fois une portée sociale, économique et financière. La portée sociale peut se résumer à ceci qu'elle réduit le chômage et donne à chacun le moyen de vivre décemment en subvenant à ses besoins par son propre travail.

La portée économique se traduit par le fait que la grandeur économique : coefficient d'intensité du capital investi-se calcule indifféremment en partant de l'investissement total en capitaux ou de l'évolution de la population. Enfin sa portée financière se déduit de ce qui précède et met en lumière la formule actuellement en vogue de "l'investissement travail", pour suppléer à la rareté des capitaux.

Partant de cette analyse, la Commission regrette que le Plan Intérimaire n'ait fait qu'une présentation schématique de la situation démographique et principalement de la population active et n'ait proposé aucune formule pratique d'utilisation de cette capacité latente.

Le principal agent économique demeure l'homme en tant que producteur de biens et services d'une part et en tant que consommateur d'autre part.

Le chômage saisonnier dans les campagnes, la ruée vers les villes avec les problèmes sociaux qu'elle engendre, le taux très élevé de la croissance démographique qui grève lourdement le modeste revenu par tête d'habitant, la rareté des capitaux à investir, sont autant de raisons pour lui réserver une place de choix dans l'élaboratio d'un plan de développement en pays sous-développé.

.../...

Bien sûr, le plan nous parle de l'utilisation du service civique, sans cependant préciser si celui-ci résorbera la partie de la population active actuellement réduite au chômage.

Sans minimiser la valeur des arguments habituellement évoqués - insuffisance de documentations statistiques - la commission estime que les résultats de l'enquête démographique 1957-1958 pouvaient donner une connaissance assez précise pour pousser plus loin l'étude du plein emploi de la population, de la duré du travail, et de l'augmentation de la productivité qui en résulterait.

3 - UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES -

a) Commerce intéfieur -

Convaincue des difficultés qu'éprouvent les pays sous-développés à procéder à une approche assez exacte de la situation de leur commerce intérieur, la Commission espérait trouver à travers les documents une étude plus analytique de ce commerce que celle publiée jusqu'ici par les services locaux moins entraînés que les experts qui se sont penchés sur ce problème. Cet important domaine n'a été qu'insuffisamment abordé, alors que ces échanges sont estimés à plus de 40 milliards de francs CFA.

La Commission attache d'autant plus d'importance à l'étude de ce secteur que :

1°/- la valeur des échanges concernés est égale à celle de toutes nos exportations de l'année 1960 (40,6 milliards contre 43 milliards) ;

2°/- un premier effort devrait être enfin réservé à ce secteur en vue de fixer une norme de capacité de production des industries locales qui ne peuvent rechercher des débouchés extérieurs qu'après la satisfaction des besoins intérieurs ;

3°/- le multiplicateur est en grande partie assujetti à l'importance des échanges intérieurs.

.../...

b) Balance commerciale -

La Commission se réjouit du solde constamment positif des échanges que la Côte d'Ivoire entretient avec l'extérieur, solde qui a toujours été excédentaire, et oscillé entre 5 et 8 milliards de francs CFA depuis 1955. Elle préconise que lors de l'élaboration du plan à long terme, une étude approfondie soit faite en vue de l'augmentation des importations de biens d'équipement qui ne représentent encore que 24 % de l'ensemble des importations, contre 30 à 36 % au Congo-Brazzavil

S'agissant de l'évolution des prix, malgré toutes les dispositions gouvernementales pour en limiter la hausse, la Commission demande qu'une étude particulière soit entreprise en vue de déceler l'origine des hauts prix pratiqués en Côte d'Ivoire par rapport aux pays voisins, hausse des prix qui favorise la fuite des devises en direction de ces pays. Ces études devront se faire au niveau des pays d'origine de nos importations, et au niveau des taxes et impôts qui grèvent les produits à l'entrée en Côte d'Ivoire.

c) Progression économique de la Côte d'Ivoire -

Bien que les grandeurs retenues pour apprécier la progression de la production intérieure brute entre 1956 et 1960 ne portent pas sur tous les agrégats d'une comptabilité économique complète, la Commission spéciale apprécie l'effort accompli par la commission d'élaboration du plan intérimaire, effort qui a abouti à la conclusion à un taux de croissance de 37 % en 4 ans, soit 8 % par an. Elle pense, en accord avec la Commission d'élaboration, que ce taux est largement surestimé ; qu'il ne peut correspondre qu'à celui de la période du redressement de l'ensemble de l'économie après la dernière guerre mondiale, et qu'il ne se rencontre que dans les économies de type socialiste en période normale de croissance.

.../...

d) Mobilisation de l'Administration -

La Commission exprime sa satisfaction de voir dans le cadre du Plan à long terme un projet de réforme, contenu dans la formule ramassée de "la mobilisation de l'Administration au service du programme de développement". Qu'il s'agisse des cadres politiques, de l'éducation des animateurs, et des encadreurs du milieu rural, des fonctionnaires, du service civique, une mission précise sera assignée à chacun afin que l'effort soit tendu vers la transformation du village en centre volontaire de progrès.

L'Administration a un rôle éminent dans la transformation des structures économiques et sociales, dans la coordination des efforts qu'elle doit susciter là où il n'existe pas le respect et le contrôle de l'ordre établi, sans toutefois oublier que le fonctionnaire est au service de tous les citoyens.

La Commission constate cependant que le plan ne parle nullement du rôle éminent que le parti - le P.D.C.I. - est appelé à jouer dans la mobilisation générale de toutes les couches de la population par une action d'explication et de persuassion en profondeur, afin d'obtenir la pleine adhésion des coeurs et des esprits, à la réalisation du plan.

4 - LA QUESTION SOCIALE -

L'omission déjà signalé des problèmes de salaires, de prix, et du plein emploi, explique en grande partie le caractère peu social du plan intérimaire.

En effet, si l'amélioration de l'habitat rural s'inscrit pour une part importante, aucun souci de création d'emplois nouveaux n'a animé les planificateurs.

.../...

Par ailleurs, les crédits alloués à l'éducation sont nettement insuffisants, eu égard à la poussée considérable des jeunes. Nulle part, il n'a été question de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation populaire.

5 - LE FINANCEMENT DU PLAN -

Bien que les experts nous aient fourni tous apaisements en ce qui concerne les sources de financement qui paraissent, à première vue, hypothètiques, des remarques sont à faire à ce sujet.

Tout d'abord, il faut indiquer que certains crédits ont été inscrits au plan, et qui pourraient être portés par des particuliers. Ainsi, s'agissant de l'infrastructure routière, il semblerait logique d'associer les exploitants forestiers à la construction des routes, celles-ci leur étant indispensables pour l'exploitation de leurs chantiers. Ainsi, les 275 millions prévus pour la route de Sassandra-San Pedro-Neromer, les 125 millions réservés à l'axe Soubré-Guiroutou, auraient pu être dégagés au profit d'autres secteurs ou de routes secondaires dans le cadre de la mise en valeur du Sud-Ouest. L'effort de l'administration serait alors réduit à l'étude des tracés, la construction des ponts importants, et à la fixation des gabarits.

Examinant le support financier du Plan, les commissaires se sont étonnés du fait que les planificateurs n'ont tenu compte que des sources de financement publiques et de l'aide extérieure. Les investissements privés ne sont abordés qu'incidemment, et, semble-t-il, dans l'unique but de faire jouer le multiplicateur d'investissements estimé, dans une optique trop optimiste, à 4. Ce chiffre nous semble excessif, compte tenu des nombreux obstacles susceptibles de freiner les effets de ce multiplicateur et notamment de la non intégration de l'économie ivoirienne par une action directe et profonde sur les structures.

.../...

Pour ne s'en tenir qu'à l'affirmation selon laquelle la Côte d'Ivoire atteindra, de 196I à 1970, la phase dite de "décollage", c'est-à-dire le stade à partir duquel l'économie ivoirienne pourra offrir à chaque citoyen le revenu de 500 dollars, soit 125.000 frs CFA par an, on constate que pour passer de 34.500 frs CFA à 125.000 frs en 10 ans, il faut, suivant l'expérience des dix dernières années que :

I°) - le coefficient d'intensité du capital dans les Etats africains d'expression française soit de 4,2. Autrement dit, pour augmenter le produit national de 100, il faut investir 420.

2°) - Les investissements publics ont un effet inducteur, les investissements totaux étant un multiple des investissements publics. Ce multiplicateur, dans ce cas, est généralement évalué à 3,2. En supposant ces coefficients stables pendant une certaine période, on aura, pour une augmentation du produit national de X % $\frac{4,2}{3,2}$ x X, soit 1,3 X d'investissements publics.

Si nous admettons, avec les auteurs du Plan, que le produit national par tête d'habitant s'accroît de 20 % par an, l'augmentation démographique étant de 2,25 %, l'accroissement du produit national X sera de :

$$X = 20 + 2,25 = 22,25 \%$$

Les investissements publics nécessaires seront donc de : 22,25 x 1,3 = 28,9 % du produit national. Le produit national net étant de 110 milliards, pour atteindre 125.000 frs CFA par tête en 1970, il faudra investir :

$$\frac{28,9 \times 110}{100} = 3I,79 \text{ milliards de frs CFA la première année,}$$

sans compter que ce chiffre s'accroît en progression géométrique de raison de 22,25 par an.

Nous aimerions, pour éviter toute équivoque, que les auteurs du Plan nous exposent la méthode qu'ils ont utilisée pour leurs calculs.

.../...

Sur un tout autre plan, mais toujours dans l'examen du support financier, la commission a remarqué avec inquiétude la disparité trop grande et qui lui semble injustifiée, des crédits accordés à certains secteurs au détriment d'autres qu'elle considère comme primordiaux. En ce sens, la Commission a observé la faible importance des fonds destinés au développement du social. Ceci l'inquiète d'autant que nous ne cessons d'affirmer que le but de notre politique économique est en définitive, l'assomption du bonheur de l'homme ivoirien. L'économie est faite pour l'homme. Le but de toutes nos activités doit être l'homme. Le social apparaît, dès lors, comme la finalité de toute action de développement économique. Or, l'analyse et la comparaison des fonds prévus pour ce domaine, ne permettent pas de conclure à la réalisation des principes.

Les tableaux ci-après corroborent nos observations.

| SECTION I | OPERATIONS EN COURS | % | OPERATIONS NOUVELLES | % | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Millions CFA | | Millions CFA | | Millions CFA | |
| Etudes Générales | 315,9 | 1,57 | 575,0 | 2,50 | 890,9 | 2,06 |
| Etudes techniques | 265,5 | 1,31 | 889,2 | 3,87 | 1154,7 | 2,68 |
| Recherches dont 881,4 minières | 105,8 | 0,52 | 1181,0 | 5,15 | 1286,8 | 2,98 |
| Production Agricole - Enseignement encadrement. | 947,0 | 4,69 | 402,3 | 1,75 | 1349,3 | 3,13 |
| Développement Production | 1960,4 | 9,70 | 1920,5 | 8,37 | 3880,9 | 8,98 |
| Action Coopérative | 283,0 | 1,40 | 571,9 | 2,49 | 854,9 | 1,98 |
| PProduction Animale - Enseignement Encadrement | 2,3 | 0,01 | 55,0 | 0,24 | 57,3 | 0,13 |
| Développement Production | 149,7 | 0,74 | 165,4 | 0,72 | 315,1 | 0,73 |
| Production Industrielle - BIA | 1202,8 | 5,95 | - | - | 1202,8 | 2,79 |
| Participations et prêts | 119,1 | 0,59 | 1320,0 | 5,75 | 1439,1 | 3,33 |
| | 5351,5 | 26,48 | 7080,3 | 30,84 | 12431,8 | 28,79 |

| INFRASTRUCTURE | OPERATIONS EN COURS Millions CFA | % | OPERATIONS NOUVELLES Millions CFA | % | T O T A L. Millions CFA | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ROUTES | 3.913,5 | 19,37 | 1.810 | 7,88 | 5.723,5 | 13,26 |
| CHEMIN DE FER | 1.331,2 | 6,59 | 500 | 2,18 | 1.831,2 | 4,24 |
| PORT ET VOIES NAVIGABLES | 850, | 4,20 | 700 | 3,04 | 1.550 | 3,59 |
| AERODROMES | 20,5 | 0,10 | 175 | 0,76 | 195,5 | 0,45 |
| POSTES ET TELECOMMUNICATIONS | 1.047,7 | 5,18 | 247 | 1,08 | 1.294,7 | 3,00 |
| RADIODIFFUSION | 137,5 | 0,68 | 98 | 0,43 | 235,5 | 0,55 |
| URBANISME ET HABITAT | 3.002,1 | 14,85 | 2.971 | 12,94 | 5.973,1 | 13,84 |
| dont ABIDJAN 1.239,2 et 275 | | | | | | |
| | 10.302,5 | 50,97 | 6.501 | 28,32 | 16.803,5 | 38,93 |
| ENSEIGNEMENT 1er DEGRE | 257 | 1,27 | 253,3 | 1,10 | 510,3 | 1,18 |
| ENSEIGNEMENT 2è DEGRE | 952,5 | 4,71 | 542,6 | 2,36 | 1.495,1 | 3,46 |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 11,1 | 0,06 | 5,1 | 0,02 | 16,2 | 0,04 |
| ENSEIGNEMENT TECHNIQUE | 167,1 | 0,83 | 379 | 1,65 | 546,1 | 1,27 |
| JEUNESSE ET SPORTS | 198 | 0,98 | 70 | 0,31 | 268 | 0,62 |
| | 1.585,7 | 7,85 | 1.250 | 5,44 | 2.835,7 | 6,57 |

| | OPERATIONS EN COURS | % | OPERATIONS NOUVELLES | % | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Millions CFA | | Millions CFA | | Millions CFA | |
| SANTE PUBLIQUE | 881,7 | 4,36 | 1.200 | 5,22 | 2.081,7 | 4,82 |
| AFFAIRES SOCIALES | 137 | 0,68 | 70 | 0,31 | 207 | |
| | 1.018,7 | 5,04 | 1.270 | 5,53 | 2.288,7 | 5,30 |
| EQUIPEMENT ADMINISTRATIF | 1.952,5 | 9,66 | 6.858,2 | 29,87 | 8.810,7 | 20,41 |
| RECAPITULATION | 5.351,5 | 26,48 | 7.080,3 | 30,84 | 12.431,8 | 28,79 |
| | 10.302,5 | 50,57 | 6.501 | 28,32 | 16.803,5 | 38,93 |
| | 1.585,7 | 7,85 | 1.250 | 5,44 | 2.835,7 | 6,57 |
| | 1.018,7 | 5,04 | 1.270 | 5,53 | 2.288,7 | 5,30 |
| | 1.952,5 | 9,66 | 6.858,2 | 29,87 | 8.810,7 | 20,41 |
| | 20.210,9 | 100,00 | 22.959,5 | 100,00 | 43.170,4 (1) | 100,00 |

(1) plus 1.500 millions de frais financiers.-